

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2015**Point 3 de l'ordre du jour**

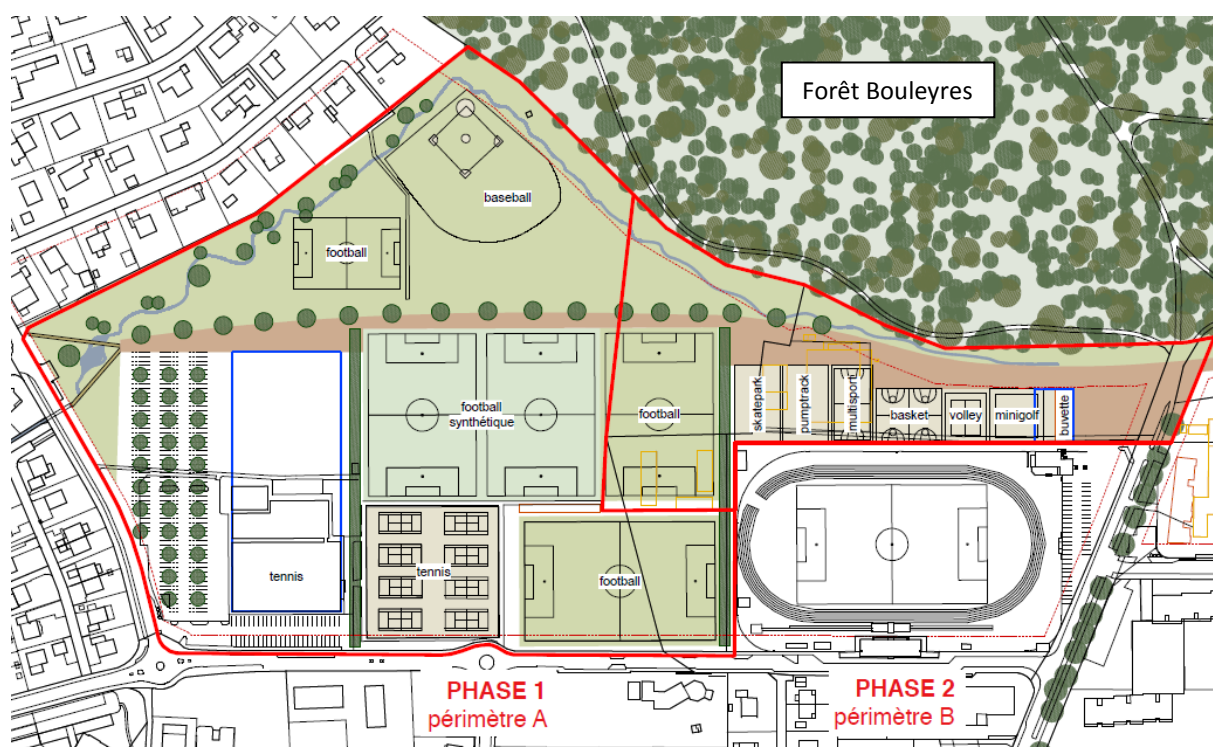
Réponse du Conseil communal à la résolution du Groupe PS demandant une réévaluation du MEP Bouleyres ainsi que l'étude et la réalisation des terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n° 3 et n° 4

1. Introduction

Dans sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil général acceptait le report du point 3.1.4 de l'ordre du jour « Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres » à savoir la demande de crédit pour la réalisation d'un terrain synthétique sur le terrain n° 2. Dans cette même séance, le Conseil général votait la transmission au Conseil communal de la résolution du Groupe PS pour la réévaluation du MEP Bouleyres en ce qui concerne ses lignes directrices et ses installations sportives ainsi que l'étude et la réalisation de deux terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n° 3 et n° 4.

2. Analyse

En préambule, le Conseil communal a jugé indispensable de sectoriser le MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire en trois parties distinctes, ceci de manière à pouvoir respecter les enjeux et les rythmes de développement différents et indépendants de chaque secteur. Cette sectorisation entre la zone sportive de Bouleyres (périmètre A et B), le secteur Auguste-Majeux et la clairière de La Tioleire se fait sans prêter une vision globale de réaménagement prévu dans ce MEP.



Le secteur Auguste-Majeux sera étudié dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement de détail (PAD) et le secteur de la Tioleire fait l'objet de plusieurs examens de projets spécifiques d'aménagement.

Dès lors, l'analyse présentée en réponse à la résolution du Groupe PS se concentre sur la zone sportive représentant à elle seule une surface importante de 132'824 m².

Par conséquent le Conseil communal a procédé à un réexamen de l'aménagement de la zone sportive sous l'angle des différents besoins et attentes de la population en général et des clubs sportifs et utilisateurs du site en particulier, pour proposer une planification respectant les objectifs qualitatifs d'aménagement déterminés dans le processus du MEP Bouleyres-Auguste-Majeux-Tioleire.

La zone sportive de Bouleyres existe dans sa configuration actuelle depuis les années septante avec la construction du stade et de ses vestiaires. Le terrain de football de La Ronclina à La Tour-de-Trême et ses nouveaux vestiaires sont mis à disposition depuis respectivement 1990 et 2004. Sur les deux sites, des améliorations ponctuelles ont régulièrement été réalisées et les travaux d'entretien des terrains de football ont été intensifiés dès 2011 par le biais d'un mandat de prestations confié à une entreprise spécialisée. En rapport au fort accroissement de la population, le Conseil communal estime indispensable de pouvoir améliorer rapidement les infrastructures sportives actuelles pour répondre aux besoins et attentes de l'ensemble des clubs dont les effectifs sont également en constante augmentation.

En avril 2013, concernant le football, le Conseil communal a approché l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin pour une analyse des besoins en fonction des effectifs et du nombre d'équipes, soit vingt-cinq équipes pour le FC Bulle et quatorze pour le FC La Tour-Le Pâquier. Alors que nous disposons aujourd'hui de sept terrains de football naturels sur le territoire communal, dont un dédié au public, nous pourrions avoir selon les conclusions de l'OFSP :

- quatre terrains naturels et deux autres en gazon synthétique
ou
- cinq terrains naturels, dont un avec drainage et un éclairage ainsi qu'un autre en synthétique.

A ce titre la résolution du Groupe PS rejoint une des conclusions de l'OFSP.

D'autre part, tenant compte des considérations suivantes :

- l'agrandissement du site d'escalade Laniac en cours d'étude suite à une demande de mise à disposition du terrain sous forme d'augmentation de l'actuel DDP,
- la réservation d'un emplacement pour un DDP relatif à la construction éventuelle de la halle aux agrès de la FSG, en attente de leur décision quant à leur option dans le centre sportif régional,
- la nécessité de réaliser un bâtiment complémentaire pour les clubs à la recherche de surfaces de buvettes, vestiaires-douches, salles de réunion, fitness-entraînement, locaux de rangement, etc., complétant les besoins du site tout en renforçant le fonctionnement ainsi que la location des terrains synthétiques,
- les discussions en cours avec la société coopérative et l'exploitant du Manège de Bulle ainsi qu'avec la Commission d'aménagement quant à une future localisation,

le Conseil communal a donc étudié en détail la solution de deux terrains synthétiques sur les terrains n° 3 et n° 4, utiles principalement aux entraînements de football, en respectant les critères de dimensions édictés par l'Association fribourgeoise de football. Ces terrains seront également profitables aux autres clubs sportifs locaux ainsi qu'aux élèves des différentes écoles bulloises. Il vous présente ci-après le projet de réévaluation du MEP Bouleyres avec une planification intentionnelle de sa réalisation de la phase 1, périmètre A et, succinctement, une projection hypothétique de la phase 2, périmètres A+B.

Les Commission d'aménagement et Commission des sports ont d'ores et déjà été consultées et sont favorables à la réalisation de la phase 1. A noter également que les clubs sportifs touchés par cette première étape de réaménagement du secteur de Bouleyres (périmètre A) ont été rencontrés et ont pu faire part de leurs remarques.

3. Présentation du concept d'aménagement

La planification d'étapes distinctes prévoit un secteur zone sportive (périmètres A + B), en deux phases de réalisation :

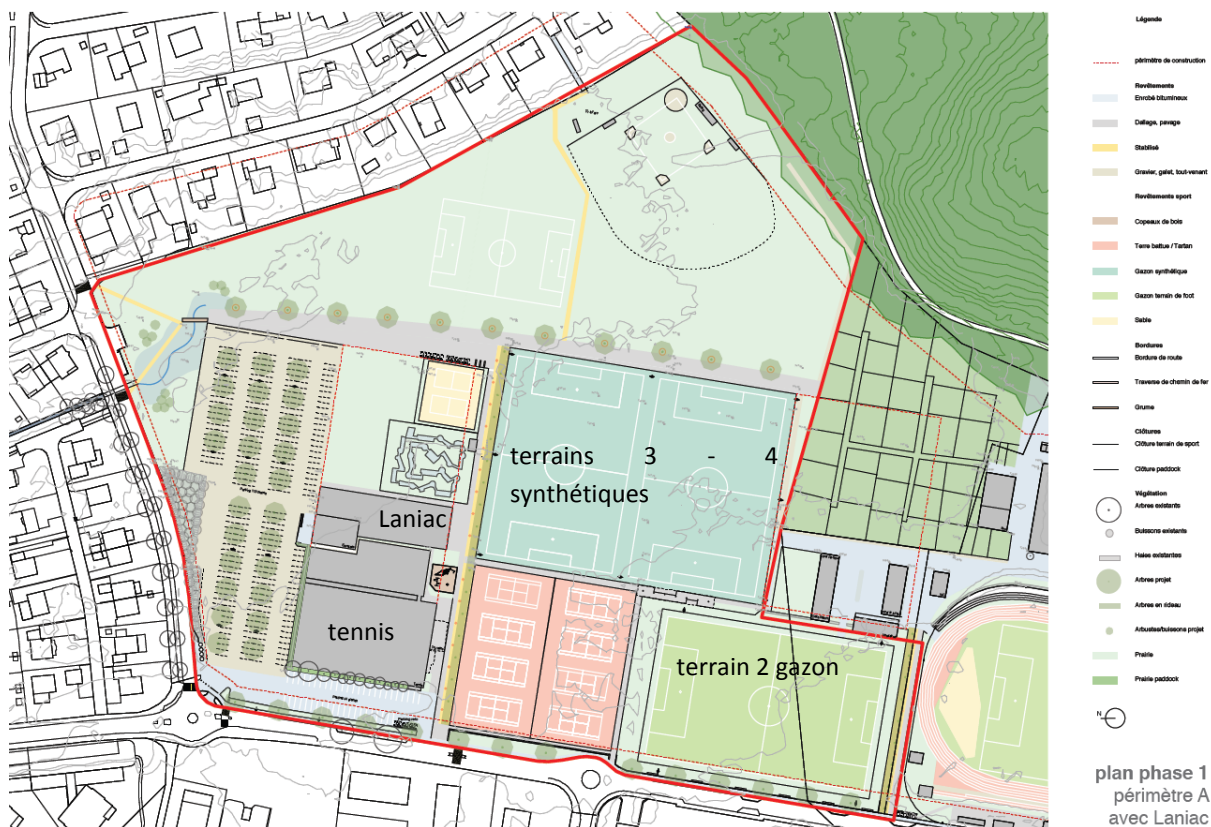
PHASE 1 : périmètre A de 83'200 m² (articles RF 1230 & 1016 partiel)

Planning de réalisation en 2016-2017 :

- Réalisation de deux terrains synthétiques 100 x 64 m comprenant la suppression du mât central d'éclairage, ainsi que les aménagements nécessaires au fonctionnement et à la requalification du site
- Etude du besoin et réalisation de la mise en éclairage artificiel du terrain 2
- Projet de revitalisation de l'Ondine lié à une obligation de remise à ciel ouvert avec un subventionnement possible
- Projets à finaliser : Laniac, halle FSG, étude de projet de bâtiments complémentaires, etc.

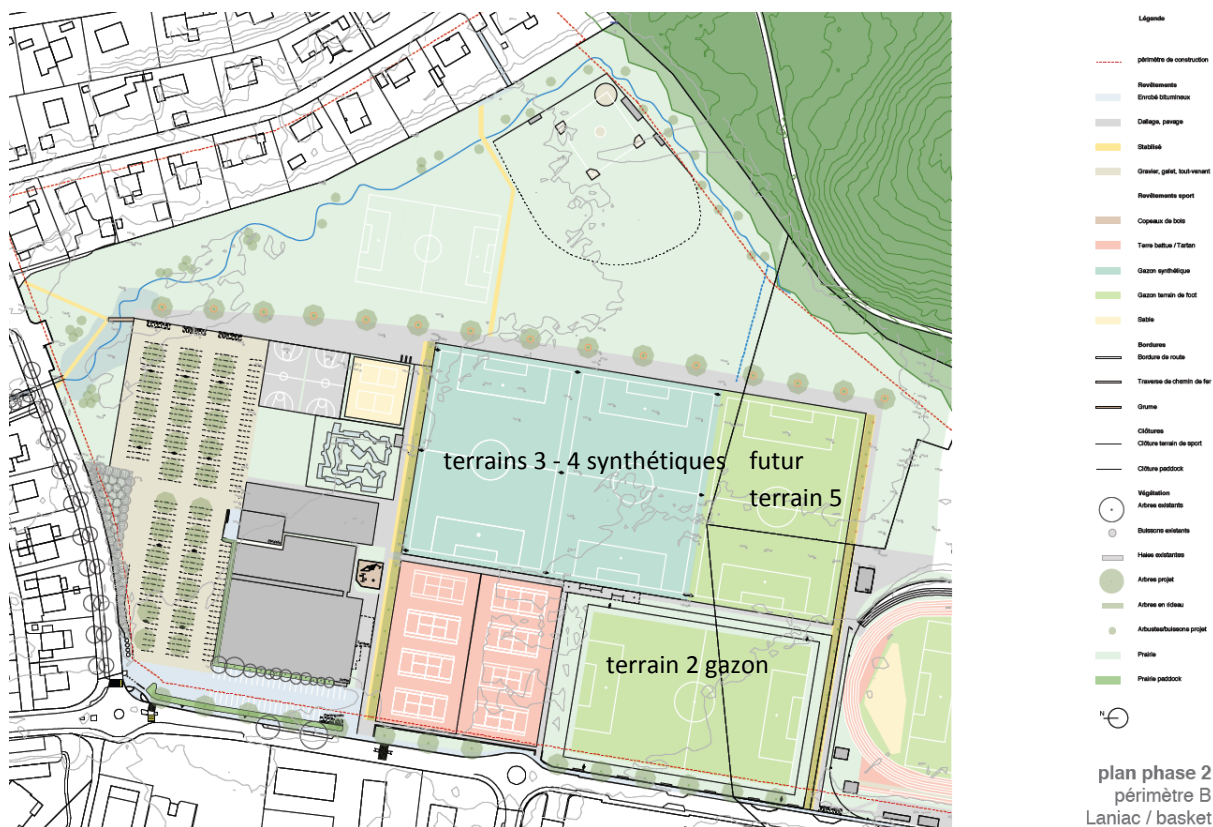
Argumentation :

- Respect des objectifs clés : répondre aux besoins croissants des clubs sportifs et de la population, optimiser le développement des activités sportives et de loisirs du lieu en faveur d'un parc sportif urbain, améliorer la gestion de la mobilité individuelle et des parcs, favoriser la mobilité douce, renforcer le caractère de parc urbain et paysager du site.
- La réalisation des deux terrains synthétiques permet de répondre à une nécessité des clubs de football et aux demandes complémentaires de clubs et des écoles.
- La mise en éclairage du terrain n°2 est étudiée afin d'utiliser au maximum le potentiel de ce terrain existant et de faciliter les taux de rotation des différentes équipes sur l'ensemble des terrains de football.
- L'occupation par les clubs en toute saison et par tout temps et l'usage accru du site avec deux terrains synthétiques nécessitent de planifier simultanément certains aménagements extérieurs indispensables au bon fonctionnement (parcage, voies de liaison, espace de rassemblement et de couvert contre les intempéries, rangement du matériel, etc.).
- En parallèle, une analyse des besoins de tous les clubs sportifs et la faisabilité d'implanter un bâtiment supplémentaire et/ou de trouver une forme de synergie avec le projet de Laniac est en cours d'étude pour compléter l'infrastructure de la phase 1 (buvette, WC-vestiaires-douches, salle d'entraînement fitness, rangement de matériel, salle de réunion, etc.).



PHASE 2 : périmètre B de 49'624m² (articles RF 1016 partiel et 538, 1075, 541)

Il s'agit d'une proposition de planification possible de réalisation à moyen et long termes. Cette phase devra finaliser l'étude du projet d'aménagement du périmètre B respectant le programme des clubs du cahier des charges du MEP. L'élément déclencheur devrait être la délocalisation du centre équestre après réalisation du projet de construction sur un nouveau site.



4. Conclusion

Par ce message, le Conseil communal répond à la résolution du Groupe PS demandant une réévaluation du MEP Bouleyres ainsi que l'étude et la réalisation des terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n° 3 et n° 4.

Une demande de crédit d'investissement pour la phase 1, avec la réalisation de deux terrains synthétiques sur les terrains n° 3 et n° 4 existants, y compris les aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de ce périmètre A du secteur de Bouleyres, sera soumise au Conseil général en décembre 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud